



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 8 MARS 2024

Annexe n° B2024-16-SEDIF au procès-verbal

Objet : Marché n°2019/008 - Travaux de refonte du site de Palaiseau - Lot n°3 Réhabilitation du réservoir R2- Modification contractuelle n°1 : modification de la répartition globale du marché entre les différents membres du groupement d'entreprises

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le marché n° 2019/008 « Travaux de refonte du site de Palaiseau lot n°3 / réhabilitation du réservoir R2 » notifié le 15 avril 2019 au groupement d'entreprises ETANDEX (mandataire) / EIFFAGE GENIE CIVIL HYDRAULIQUE ET RESERVOIRS / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES -Ile de France / EITEM,

Considérant la volonté du groupement de modifier la répartition globale du marché entre cotraitants,

Vu le projet de modification contractuelle n°1 établi à cet effet,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité

DELIBERE

Article 1 approuve la modification contractuelle n° 1 au marché n° 2019/008 « Travaux de refonte du site de Palaiseau lot n°3 / réhabilitation du réservoir R2 » par lequel la répartition globale du marché entre les différents membres du groupement d'entreprises est modifiée,

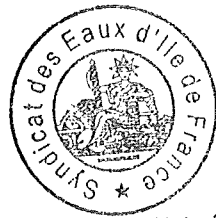
Article 2 autorise la signature de la modification contractuelle n°1 et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **11 MARS 2024**



Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SUPPORTEUR
OFFICIEL

LM/ 143880

BUREAU DU VENDREDI 8 MARS 2024



Le vendredi 8 mars 2024 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît-75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 10 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 1^{er} mars 2024.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris

ABSENTS-EXCUSES

M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,

Et ont participé Messieurs CAMBON et MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur POUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

